



## Fiche Technique de Sécurité

---

### Section 1 : Identification

---

#### 1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Huile pour bloc de coupe Fellowes  
Référence Fellowes : 35250

#### 1.2 Usages appropriés identifiés pour la substance ou le mélange

et usages déconseillés : Huile de lubrification

#### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche technique de sécurité

Société : Fellowes UK  
Adresse : Unit 2, Ontario Drive  
New Rossington, Doncaster  
DN11 0BF  
UK  
Téléphone : +44 (0) 1302 836800  
Fax : +44 (0) 1302 836899  
Site Web : fellowes.com

---

### SECTION 2 : Identification du ou des risque(s)

---

#### 2.1 Identification du ou des risque(s)

Ce produit n'est PAS classé comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910, modifiée pour se conformer au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies (OSHA/GHS) ; SOR/88-66, Règlements canadiens sur les produits contrôlés (CRP) ; et/ou NOM-002-SCT-2003 (Mexique). Toutefois, l'huile végétale (sous forme de brume) est répertoriée en tant que contaminant atmosphérique OSHA CFR 1910.1000. Les seuils d'exposition professionnelle figurent à la Section 8 de ce FTS.

##### 2.1.1 Classification selon la Réglementation CE N° 1272/2008

Classe de danger : Aucune  
Catégorie de danger : Aucune

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de risque : Aucune  
Terme d'avertissement : Aucune  
Mentions de danger : Aucune



## Fiche Technique de Sécurité

### SECTION 3 : Composition/Information sur les composants

#### 3.1 Substance

Nom : Huile de lubrification à base de canola

N° CAS : 120962-03-0

N° EINECS : 601-748-6

Nom	Identifiant du produit	Poids maximum
Huile de lubrification à base de canola	(N° CAS) 120962-03-0	>99 % Végétale

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Consulter un service médical.

Premiers soins après contact cutané : Retirer l'excès avec un tissu ou un papier. Bien laver à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un service médical.

Premiers soins après ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement (vomir risque d'induire l'aspiration dans les poumons et entraîner une pneumonie chimique).

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Produit chimique sec, brouillard d'eau, dioxyde de carbone ou mousse.

#### 5.2 Dangers particuliers survenant avec la substance ou le mélange

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Aucun

#### 5.3 Conseils pour les pompiers

Ne pas utiliser d'eau, hormis sous forme de brouillard.

#### 5.4 National Fire Protection Association (NFPA) – Identification des risques

Santé 0    Inflammabilité 1    Réactivité 0



## Fiche Technique de Sécurité

---

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

#### 6.1 Clean Water Act (Loi sur la protection de l'eau) / Oil Pollution Act (Loi sur la pollution pétrolière)

Ce produit peut être classé en tant qu'huile d'après la Section 311 du Clean Water Act, et conformément à l'Oil Pollution Act. Les rejets ou déversements dans ou vers les eaux de surface entraînant un lustre doivent être signalés au National Response Center (1-800-424-8802).

#### 6.1.1 Mesures à suivre en cas de rejet ou de déversement de matériau

Récupérer le produit libre. Ajouter du sable, de la terre ou tout autre absorbant approprié sur la zone de déversement. Réduire au minimum le contact avec la peau. Tenir le produit à l'écart des égouts et cours d'eau par endiguement ou captage. Prévenir les autorités si le produit a pénétré ou risque de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou de vastes étendues de terres. Garantir la conformité avec les réglementations gouvernementales applicables.

---

### SECTION 7 : Manipulation et entreposage

---

#### 7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Utiliser le produit avec précaution en présence de chaleur, d'étincelles, de veilleuses, d'électricité statique et de flamme nue.

#### 7.2 Procédures de nettoyage

Transférer le mélange en vrac dans un autre conteneur. Absorber le résidu avec un matériau inerte, par exemple de la terre, du sable ou de la vermiculite. Essuyer et mettre au rebut en tant que déchet solide conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

#### 7.3 Avertissement concernant les conteneurs « vides »

Les conteneurs « vides » conservent des résidus (liquide et / ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas mettre sous pression, souder, braser, percer, poncer ni exposer ces conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'allumage ; ils peuvent exploser et risquer d'entraîner des blessures ou la mort.

Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer les conteneurs car le résidu est difficile à enlever. Les fûts « vides » doivent être vidés complètement, puis une fois leurs bondes en place, être expédiés chez un rénovateur de fûts. Tous les récipients doivent être éliminés selon une méthode sans danger pour l'environnement, conformément à la réglementation gouvernementale en vigueur.

#### 7.4 Mise au rebut des déchets

À éliminer conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales applicables.

---

### SECTION 8 : Contrôles applicables à l'exposition/la protection personnelle

---

#### 8.1 Seuil d'exposition pour le produit total

5 mg/m<sup>3</sup> pour le brouillard huileux (aérosol) pour une journée de travail de 8 heures.

#### 8.2 Base

Réglementation OSHA CFR 1910.1000 et recommandé par les hygiénistes américains (ACGIH). ACGIH établit que l'air doit être échantillonné via une méthode qui ne capte pas la vapeur ; en outre, elle préconise 10 mg/m<sup>3</sup> STEL.

#### 8.3 Ventilation

Utiliser une aération locale pour capturer la vapeur, les brouillards ou les fumées, le cas échéant. Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser le seuil d'exposition recommandé ou éviter la formation de concentrations explosives de vapeur dans l'air. Ne pas fumer ni utiliser de flammes ou d'autre source d'allumage.

### 8.4 Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire à adduction d'air dans les espaces confinés ou clos, au besoin.

### 8.5 Gants de protection

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, si nécessaire, pour éviter le contact cutané prolongé ou répété.

### 8.6 Protection oculaire

Utiliser des lunettes étanches ou un écran facial en cas de risque de contact oculaire.

### 8.7 Autre équipement de protection

Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques ou d'autres vêtements étanches, si nécessaire, pour éviter de contaminer les vêtements ordinaires, ce qui pourrait occasionner un contact cutané prolongé ou répété.

### 8.8 Hygiène personnelle

Éviter de respirer la vapeur, le brouillard ou les fumées. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Retirer tout vêtement contaminé ; laver ou nettoyer à sec avant leur réutilisation. Ôter les chaussures contaminées et les nettoyer soigneusement avant leur réutilisation ; les jeter si elles sont imprégnées d'huile. Nettoyer soigneusement la peau après un contact, avant les pauses et les repas, et à la fin de la période de travail. Pour enlever le produit répandu sur la peau, utiliser un nettoie-mains sans eau puis se laver soigneusement à l'eau et au savon.

---

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide transparent
Couleur	: Ambré clair (doré)
Odeur	: Terne
pH	: Néant
Taux d'évaporation	: 0
Point de fusion	: Néant
Point d'ébullition	: Néant
Point d'éclair	: > 540° F (282° C) (méthode utilisée) Cleveland Open Cup
Limites d'inflammabilité %	: Néant
Pression de vapeur	: Néant
Densité de vapeur	: Néant
Gravité spécifique (eau = 1)	: 0,905
Solubilité dans l'eau	: 0 à 20° C
Viscosité SUS à 100 F (37,7° C)	: 190



## Fiche Technique de Sécurité

Volatile : 0  
Stabilité : Stable dans des conditions normales

---

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

---

Ce produit est stable et ne réagira pas violemment à l'eau. Aucune polymérisation dangereuse ne se produira. Éviter tout contact avec des oxydants puissants comme le chlore liquide, l'oxygène concentré, l'hypochlorite de sodium, l'hypochlorite de calcium, etc. car cela présente un risque d'explosion sérieux.

---

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

---

#### 11.1 Nature du risque et informations sur la toxicité

La surexposition répétée et prolongée aux brouillards huileux peut aboutir à un dépôt de gouttelettes, la formation d'un granulome d'huile, une inflammation ou une incidence d'infection accrue.

#### 11.2 Ingrédients toxiques et dangereuses

Aucune

---

### SECTION 12 : Informations écologiques

---

Aucun test sur les conséquences écologiques n'a été conduit sur ce produit. Ne pas déverser ce produit dans l'eau publique ou les cours d'eau sans autorisation du National Pollution Discharge Elimination system (NPDES) Permis délivré par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA). Aucune analyse du devenir dans l'environnement n'a été conduite sur ce produit spécifique. Toutefois, les plantes et les animaux peuvent subir des effets nocifs voire mortels lorsqu'ils sont enduits de produits à base de pétrole. L'huile de graissage (minérale) à base de pétrole flottera normalement sur l'eau. Dans les cours d'eau stagnante ou de faible débit, une couche d'huile peut couvrir une grande surface. En conséquence, cette couche d'huile risque de limiter et d'empêcher le transport d'oxygène atmosphérique naturel dans l'eau. Avec le temps, s'il n'est pas supprimé, l'appauvrissement en oxygène dans le cours d'eau peut suffire à tuer des poissons ou à créer un milieu anaérobie.

---

### SECTION 13 : Considérations concernant la mise au rebut

---

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les choix de mise au rebut pour ce produit peuvent dépendre des conditions dans lesquelles il a été utilisé. Pour connaître la bonne méthode de mise au rebut, se reporter à RCRA (40 CFR 261), ainsi qu'aux réglementations étatique et locales ou EPA fédérales. Prière de se reporter à la section 5, 6 et 15 pour en savoir plus.

---

### SECTION 14 : Informations concernant le transport

---

#### Numéro de l'ONU

US DOT (Département des Transports des États-Unis) : Non réglementé

IMO/IMDG (Code maritime international des marchandises dangereuses) : Non réglementé

IATA (Association du transport aérien international): Non réglementé

ADR (Accord relatif au transport des marchandises dangereuses par route (Europe)) : Non réglementé

RID (Réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses (Europe)) : Non réglementé

AND (Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures) : Non réglementé

---

### SECTION 15 : Informations réglementaires

---

#### 15.1 Réglementation fédérale des États-Unis

Les informations suivantes peuvent être utiles pour se conformer à diverses lois et réglementations étatiques et fédérales en vertu de diverses lois sur l'environnement : Seuil planifiant la quantité (TPQ), réglementation EPA 40 CFR 355 (SARA Sections 301-304) pas de TPQ pour ce produit ni aucun composant supérieur à 1 % ou 0,1 % (carcinogène).

#### 15.2 Déclaration de dégagement de produits chimiques toxiques, réglementation EPA 40 CFR 372 (SARA Section 313)

Aucun produit chimique toxique n'est présent au-delà de 1 % ou 0,1 % (carcinogène).

#### 15.3 Déclaration de dégagement de produits chimiques dangereux, réglementation EPA 40 CFR 370 (SARA Section 311-312)

Code de classification des matières dangereuses EPA : Néant

#### 15.4 Loi relative au contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ce produit ne contient pas de polychlorobiphényles (PCB)

Tous les composants de ce produit sont inscrits à l'inventaire du TSCA des États-Unis.

Ce produit ne contient pas de quantités détectables d'un matériau signalé par l'État de Californie comme susceptible d'induire la toxicité reproductive.

#### 15.5 WHMIS

Pas un produit contrôlé.

#### 15.6 CEPA (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (DSL) ou sont exemptés.



## Fiche Technique de Sécurité

---

### SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans la présente Fiche Technique de Sécurité sont correctes, à notre connaissance, et elles peuvent servir de guide.